

COMMUNE DE JENLAIN
République française, Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes sur Helpe

COMPTE RENDU

Séance ordinaire du 25 octobre 2023, convocation en date du 19 octobre.
Nombre de membres : 15. En exercice ayant pris part à la délibération : 13

L'an deux mille vingt-trois le mercredi 25 octobre à 19h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie de Jenlain sous la présidence de monsieur Johan Dremaux, Maire du village.

Etaient présents : MM. et MMES DREMAUX, PORTIER, LEGRAND, DERCHEZ, HOUZIAUX, GRAVEZ J L, GRAVEZ Carine, TERPOORTER, BULTOT

Absents excusés représentés : M. Liénard qui donne pouvoir à Mme Terpoorter
M. Szabla qui donne pouvoir à M. Derchez
M. Langlet qui donne pouvoir à Mme Legrand
Mme Henniaux qui donne pouvoir à Mme Houziaux

Absents excusés : M. Mendola, Mme Gillard

Secrétaire de séance : Mme Bultot

Approbation du dernier Compte-rendu de conseil municipal du 30 août 2023

Aucune objection

vote 13 pour

Ordre du jour

1 Adhésion au SIDEN-SIAN

il est demandé aux communes de délibérer pour l'adhésion au Siden-Sian des communes de Tortequesne, Enquin-Lez-Guinegatte, Avelin et Iwuy.

vote : 3 pour, 7 abstentions, 3 contre

2. Convention pour l'agence postale

M. Le Maire fait lecture de la convention reçue

Dans le cadre du projet de mutualisation de services administratifs de la mairie avec une Agence Postale Communale (APC) dont l'objectif est de sauvegarder le service public postal, la poste demande au conseil municipal de délibérer :

- D'approuver la création d'une agence postale communale
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention avec la poste
- De demander le concours de la Poste aux travaux d'installation de l'Agence Postale Communale,
- D'autoriser M. le Maire à engager toutes les démarches pour la réalisation de cette Agence Postale Communale,

vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention

3, recrutement de deux agents recenseurs

Dans le cadre du recensement de la population du 18 janvier au 17 février 2024. La commune doit recruter deux agents recenseurs qui suivront une formation en janvier. Les agents recenseurs feront preuve de discrétion et d'efficacité.

M. le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à recruter deux agents recenseurs :
Le conseil municipal autorise M ; le Maire à les recruter.

Vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention

4 Interdiction au poids lourds de circuler

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de prendre un arrêté concernant l'interdiction aux poids lourds, sauf desserte locale de traverser la commune de Jenlain.
Après délibération, l'Assemblée autorise à l'unanimité M. le Maire à prendre cet arrêté

5. Mise à disposition de terrain pour les P.A.V. pour le verre

En 2024, mise en place en 2024 , de la nouvelle collecte des ordures. Des PAV pour le verre seront installés sur la commune.

M. le Maire propose plusieurs endroits dans le village.

- un sur le délaissé du parking Duyck
- un à droite de l'escalier de l'église
- pour le troisième une réflexion est encore nécessaire.

6. adhésion centrale d'achat du syndicat mixte de la fibre numérique 59/62

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer gratuitement à une centrale d'achat de la fibre numérique 59/62 qui pourra nous permettre d'obtenir des tarifs préférentiels sur la téléphonie, photocopieurs, etc.

Après délibération, l'Assemblée accepte à l'unanimité, d'adhérer gratuitement à cette centrale d'achat.

7. Ajout d'une délibération à l'ordre du jour

M. le Maire demande au Conseil d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant le décès de Mme Breucq, l'Assemblée accepte l'ajout.

M. le Maire demande l'autorisation de missionner un notaire, pour suivre l'éventuelle succession de Mme Breucq décédée et sans connaissance à ce jour de famille.

L'Assemblée autorise à l'unanimité M. le Maire à missionner un notaire pour la succession de Mme Breucq.

Questions diverses

-Visite de Mme Demolombe-Tobie, Sous-Préfète d'Avesnes le 13 décembre 2023

-Repas des Aînés 2024, réflexion sur le futur lieu.

-Proposition : contrat de prévoyance des agents, participation de la commune de 5 € par mois et par agent.

-proposition de découpage des parcelles du presbytère et du parking, le découpage ne correspond pas à la proposition du conseil municipal, le géomètre doit revoir le découpage

Fin de séance : 20 h 30

Le maire, Johan Dremaux

